Informations de base

1999/0815(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe VII (reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles) **Subject** 4.15.06 Qualifications professionnelles, reconnaissance des qualifications 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur		
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2235	1999-12-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/07/1999	Publication de la proposition législative	SEC(1999)1084	Résumé
25/10/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/11/1999	Vote en commission		
16/11/1999	Décision du Parlement	T5-0097/1999	Résumé
17/12/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		
15/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0815(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/12113

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0097/1999 JO C 189 07.07.2000, p. 0018-0040	16/11/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	SEC(1999)1084	14/07/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0190
JO L 074 15.03.2001, p. 0026 Résumé

Accord EEE: modification de l'annexe VII (reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles)

1999/0815(CNS) - 17/12/1999 - Acte final

Le Comité mixte de l'EEE a adopté la Décision 190/1999 modifiant l'annexe VII de l'Accord EEE concernant la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vue d'ajouter à cette annexe la décision 97/50/CE modifiant la directive 93/16/CE visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres. La décision comprend également une adaptation de l'annexe VII portant sur les listes de dénominations figurant à l'article 5 et 7 de la directive 93/16/CEE du Conseil.

Accord EEE: modification de l'annexe VII (reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles)

1999/0815(CNS) - 16/11/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).

Accord EEE: modification de l'annexe VII (reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles)

1999/0815(CNS) - 14/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier l'annexe VII de l'Accord EEE consacrée à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. CONTENU : afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le Comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'Accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le règlement 2894/94/CE du Conseil relatif à certaines modalités d'application de l'Accord EEE prévoit que le Conseil, après consultation du Parlement européen, arrête la position de la Communauté pour les décisions étendant la législation communautaire moyennant des modifications substantielles. Le présent projet de décision du Comité mixte de l'EEE vise en particulier à modifier l'annexe VII de l'Accord EEE en vue d'ajouter à cette annexe la décision 97/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 octobre 1997 modifiant la directive 93/16/CE visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres. Le projet de décision comprend également une adaptation de l'annexe VII portant sur les listes de dénominations figurant à l'article 5 et 7 de la directive 93/16/CEE du Conseil.